

*Marie-Olympe de GOUGES,
une femme d'exception*



PALAIS LITTÉRAIRE & MUSICAL
14 septembre 2005

Maitre Heidi RANÇON CAVENEL
Avocat au Barreau de PARIS

Marie-Olympe de GOUGES, une femme d'exception

MARIE OLYMPE DE GOUGES

UNE FEMME D'EXCEPTION

Le 2 novembre 1793. Une femme malade, transie, épuisée, paraît - sans défense - devant ses juges.

Elle a 45 ans, mais en avoue 38.

Voilà 4 mois qu'elle est emprisonnée dans les geôles de la République.

Son avocat a refusé de prendre sa défense, lui dit-on. Elle en réclame un autre qu'on lui refuse :

« Vous avez suffisamment d'esprit pour vous défendre seule ... »

On lui reproche d'avoir édité une affiche dite « *LES TROIS URNES OU LE SALUT DE LA PATRIE* », le 20 juin 1793.

Elle y reprend une proposition où un scrutin serait organisé avec une urne pour la monarchie, la deuxième pour le gouvernement fédéral prôné par les girondins, et la troisième pour un gouvernement républicain.

Elle rêve de démocratie alors que sévit la Terreur.

La référence à la monarchie lui sera fatale, car la République une et indivisible a été décrétée.

ROBESPIERRE est entré au Comité de Salut Public le 27 juillet 1793 et fait régner une répression sauvage pour endiguer l'agitation.

Les opposants aux jacobins sont poursuivis et emprisonnés par ROBESPIERRE.

On l'a emprisonnée à l'Abbaye à Saint Germain des Prés.

Elle saisit la presse pour dénoncer ses conditions de détention contraires à la Déclaration Des Droits de l'Homme. Elle s'est blessée au genou et ne reçoit aucun soin.

Elle est alors transférée à la prison pour femmes de la Petite Force.

Elle écrit :

« Il fallait, je le savais d'avance, flatter ces tigres qui ne méritent pas de supporter le nom d'hommes, pour être absoute, mais celui qui n'a rien à se reprocher n'a rien à craindre. »

Marie-Olympe de GOUGES, une femme d'exception

Je les défiai ; ils me menacent de Tribunal Révolutionnaire.

C'est là ou je vous attends, leur dis-je. »

Les perquisitions données à son domicile ont en effet été infructueuses. Tous les écrits collectés témoignent de son engagement républicain.

« Ces commissaires (...) surpris de trouver tout à ma décharge n'eurent point le courage d'apposer les scellés. Ils ne purent s'empêcher de convenir, dans leur procès-verbal que tous mes papiers manuscrits et imprimés ne respiraient que patriotisme et républicanisme. Il fallait me libérer ...

C'est ici que mes juges s'embarrassent ; revenir sur leurs pas, réparer une grande injustice en me priant d'oublier cet odieux traitement, un tel procédé, n'est pas fait pour des âmes abjectes ; ils trouvèrent plus agréable de me transférer à l'Abbaye [...] dans une de ces chambres où l'on voit le sang des victimes du 2 septembre imprimé sur les murs. »

(Ecrits politiques tome II)

Le 30 octobre, la Convention fait interdire les rassemblements de plus de 5 femmes...

Elle a été transférée à la Conciergerie deux jours plus tôt.

C'est dans ces circonstances qu'elle comparait devant ses juges.
Son acte d'accusation indique qu'elle :

« a composé et fait imprimé des ouvrages qui ne peuvent être considérés que comme un attentat à la souveraineté du peuple ».

(Ecrits Politiques tome II)

On lui reproche d'avoir insulté ROBESPIERRE ET MARAT, assassiné le 13 juillet 1793.

« Vois ces hommes perfides altérés de sang nous vendre aux puissances ennemies, ne jurant que par la République, et n'attendant que le comble du désordre pour proclamer un roi. »

MARAT qu'elle détestait particulièrement et qu'elle tient pour responsable des massacres de Septembre :

« Déjà la Convention Nationale fléchit devant une poignée de factieux : elle colore sa Terreur du nom de mépris pour ses agitateurs. Mais MARAT, le boutefeu MARAT, n'a pas manqué de la développer aux jacobins ; ce MARAT dont le seul aspect inspire les plus douloureux soupçons, et qui peut-être ne peut pas dire comme FIGARO : ce n'est pas moi qui vous trompe c'est ma figure. Non, jamais physionomie ne portera plus horriblement l'empreinte du crime. De quelque côté qu'on l'observe, on croit voir le forfait voltiger sur son visage comme les grâces sur la bouche d'une jolie femme.

Et ce cannibale a pu séduire le peuple français ? Et cet homme méprisable peut devenir redoutable ? Il ne lui faut qu'un jour une heure favorable pour renverser la France et servir l'ambition de l'Angleterre. Il est question de

Marie-Olympe de GOUGES, une femme d'exception

faire le procès de LOUIS XVI qui périra peut-être sur l'échafaud pour avoir trahi la nation.

Et MARAT ? MARAT ! fameux agitateur, destructeur des lois, ennemi mortel de l'ordre, de l'humanité, de sa patrie, atteint et convaincu de vouloir introduire en France une dictature et de menacer sans cesse la convention nationale de son entière dissolution. MARAT vit libre dans la société dont il est le tyran et le fléau. »

N'a t'elle pas écrit sous le nom de Polyme, anagramme d'Olympe, à propos de ROBESPIERRE :

« Tu te dis l'unique auteur de la Révolution, tu n'en fus, tu n'en es, tu n'en seras éternellement que l'opprobre et l'exécration. Je ne m'épuiserai pas en efforts pour te détailler. En peu de mots je vais te caractériser : Ton souffle méphitise l'air pur que nous respirons actuellement : Ta paupière vacillante exprime malgré toi toute la turpitude de ton âme et chacun de tes cheveux porte un crime.

ROBESPIERRE lorsque le Sénat français te somma de répondre à toutes les dénonciations qui s'accumulaient contre toi, pourquoi, réponds, balanças-tu ? l'innocence ne tempore point quand elle peut terrasser la calomnie : l'imposture au contraire cherche toujours les subterfuges. Tu prépares ton discours depuis 8 jours pour répondre aujourd'hui. Je t'aurais devancé mais j'ai voulu voir les progrès de tes nouveaux efforts, ils sont impuissants. Le peuple français devenu républicain ne deviendra pas un peuple d'assassins ? Tu voulais que ta réponse fût une insurrection sanglante quoique Paris paraisse aujourd'hui agité. Que pourras-tu dire au tribunal pour ta justification ?

Crois-moi, Robespierre, fuis le grand jour, il n'est pas fait pour toi ; imite Marat, ton digne collègue, rentre avec lui dans ton infâme repaire. Le ciel et les hommes sont d'accord pour vous anéantir tous les deux. Que veux-tu ? Que prétends-tu ? De qui veux-tu te venger ?

A qui veux-tu faire la guerre et de quel sang as-tu soif encore ? De celui du peuple ? Il n'a pas encore coulé.

Tu sais que les lois républicaines sont plus sévères que les lois des tyrans que tu voudrais égaler en autorité comme en forfaits. Tu voudrais assassiner Louis le dernier pour l'empêcher d'être jugé légalement ; tu voudrais assassiner Pétion, Roland, Vergniaud, Condorcet, Louvet, Brissot, Lasource, Guadet, Gensonné, Hérault de Séchelles, en un mot tous les flambeaux de la République et du patriotisme !

Tu voudrais te frayer un chemin sur des monceaux de morts et monter par les échelons du meurtre et de l'assassinat au rang suprême !

Grossier et vil conspirateur ! Ton spectre sera la fleur-de-lis de la peine de Gêne ; ton trône l'échafaud, ton supplice, celui des grands coupables.

« Tu ridiculises la sensibilité, l'humanité de nos philosophes, les plus beaux dons de la nature. La vie de milliers d'hommes n'est rien à tes yeux. »

Marie-Olympe de GOUGES, une femme d'exception

« Dis-moi Maximilien, pourquoi redoutais-tu si fort, à la Convention, les hommes de lettres ? pourquoi t'a t'on vu tonner à l'assemblée électorale contre les philosophes à qui nous devons la destruction des tyrans, les restaurateurs des gouvernements et les vrais soutiens du monde ? Voudrais-tu instruire tes citoyens par l'ignorance de la Convention et en faire une assemblée de goujats ? Ne prétendais-tu pas plutôt dominer sur elle ? Réponds-moi je t'en conjure. »

Elle brave ses juges : son avis n'a pas changé ni sur ROBESPIERRE ni sur MARAT.

Trois témoins, tous à charge, sont entendus.

Quel procès ! Pas d'avocat et uniquement des témoins à charge.

Voilà toute la démocratie de la CONVENTION et toute sa misogynie.

En avril, d'ailleurs, cette Convention n'a t'elle pas déclaré que les femmes n'ont pas le statut de citoyennes, puis qu'elles n'ont pas le droit de se réunir à plus de cinq, pas de droit de vote pour les femmes elles sont maintenues à l'état de mineures.

Au cours du procès elle impressionne le public en déclarant :

« Je suis femme, je crains la mort, je redoute votre supplice, mais je n'ai point d'aveu à faire et c'est dans mon fils que je puiserai mon courage. Mourir pour accomplir son devoir c'est prolonger sa maternité au-delà du tombeau. »

12 Brumaire An II : Le verdict est sans appel et la mort est votée à l'unanimité.

Elle écrit à son fils :

Au citoyen DE GOUGES
Officier général dans l'armée du Rhin :

« Je meurs, mon cher fils, victime de mon idolâtrie pour la patrie et pour le peuple. Ses ennemis, sous le spécieux masque du républicanisme, m'ont conduite sûrement à l'échafaud.

[...]

Pouvais-je croire que les tigres enragés seraient juges eux-mêmes contre la loi, contre même ce public assemblé qui bientôt leur reprochera ma mort ? Dès l'instant de la signification de cet acte, la loi me donnait le droit de voir mes défenseurs et toutes les personnes de ma connaissance. On m'a tout intercepté ! j'étais comme en terre, ne pouvant pas même parvenir à parler au concierge. La loi me donnait aussi le droit de choisir mes jurés : on me signifia la liste à minuit et le lendemain à sept heures on me fait descendre au tribunal malade et faible et n'ayant pas l'art de parler au public. Je demandai le défenseur que j'avais choisi.

Marie-Olympe de GOUGES, une femme d'exception

On me dit qu'il n'y est pas ou qu'il ne voulait pas se charger de la cause. J'en demande un autre à son défaut, on me dit que j'ai assez d'orgueil pour défendre mes amis, que sans doute j'en avais de reste pour défendre mon innocence qui parlait aux yeux de tous les assistants. Je n'y mis pas ce qu'un défenseur aurait mis pour moi.

Tu sais les services de bienfaits que j'ai rendus au peuple. Vingt fois j'ai fait pâlir mes bourreaux, ne sachant que me répondre à chaque phrase qui caractérisait mon innocence contre leur mauvaise foi. Je meurs mon fils, mon cher fils, je meurs impuissante. On a violé toutes les lois pour la femme la plus vertueuse de son siècle. ..

Adieu, mon fils, je ne vivrai plus quand tu recevras cette lettre. Tu répareras l'injustice que l'on fait à ta mère.

Cette lettre ne parviendra pas à son destinataire, confisquée par FOUQUIER-TINVILLE.

Et ce fils tant aimé la renia, sans doute pour conserver son poste à l'Armée, où il était par ailleurs fort mal noté.

Dans la petite salle réservée à la toilette des condamnés avant de partir pour l'échafaud, elle s'observe dans le miroir qu'elle a réclamé.

Elle n'est pas trop blême : **« Dieu merci, mon visage ne me jouera pas de mauvais tours »**.

En sortant elle respire un bouquet de violettes qu'un homme lui tend au passage.

La route est longue de la Conciergerie à la place de la Révolution : une heure dans une charrette rudimentaire tirée par un cheval de labour, en butte aux quolibets de la foule dont ceux des femmes ne sont pas les plus tendres. Rue Saint Florentin, elle faiblit, écrase une larme, se ressaisit. Il fait 5°C, elle a froid.

Au moment suprême elle s'écrie :

« Enfants de la Patrie, vous vengerez ma mort ! »

Marie-Olympe de Gouges meurt, 15 jours après Marie-Antoinette et 5 jours avant Madame ROLAND.

Le Procureur PIERRE GASPARD CHAUMETTE intervenait comme suit au Club des Jacobins :

« Rappelez-vous cette virago, cette femme-homme, l'impudente Olympe de Gouges qui la première, institua des sociétés de femmes, qui abandonna les soins de son ménage, voulut politiquer et commit des crimes. » (sic)

« Tous ces êtres immoraux ont été anéantis sous le feu vengeur des lois, et vous voudriez les imiter ? Non, vous sentez que vous ne serez intéressantes et vraiment dignes d'estime que lorsque vous serez ce que la nature a voulu que vous fussiez. Nous voulons que les femmes soient respectées, c'est pourquoi nous les forcerons à se respecter elles-mêmes. »

Marie-Olympe de GOUGES, une femme d'exception

Le paysage est brossé. C'est un morceau d'anthologie sur la misogynie.

Olympe qui a cru que la Révolution s'adressait aux femmes et que la liberté gagnée devait leur profiter comme aux hommes !

Elle est renvoyée aux fourneaux et avec elle toutes les femmes de son époque et celles du siècle suivant.

Une virago ? une criminelle ?

Penchons-nous ensemble sur son parcours atypique, sur sa personnalité passionnée et ses idées si visionnaires et fondatrices.

MONTAUBAN

Monsieur Jean-Jacques LEFRANC, Marquis de POMPIGNAN, est un académicien de renom, Président de la Cour des AIDES, sorte de Cour des Comptes régionale à Montauban.

Il représente le camp des dévots.

Il a toutefois une faiblesse ; cette faiblesse a pour nom Anne-Olympe MOUISSET. Depuis l'enfance, Jean-Jacques éprouve un tendre sentiment à l'égard d'Anne-Olympe.

Malgré une séparation imposée par ses parents, malgré le mariage d'Anne-Olympe avec Pierre GOUZE, malgré l'opposition de sa famille, Jean-Jacques retrouve Anne-Olympe quand le mari est absent.

La petite MARIE naît le 7 mai 1748, et son père légitime, Pierre GOUZE qui vient de rentrer de plusieurs mois d'absence, ne viendra pas à son baptême.

Il décèdera deux années plus tard...

Dès lors, Le marquis de POMPIGNAN ne fait plus mystère des liens qui l'unissent à MARIE, qu'il n'hésite pas à appeler publiquement « sa fille ».

Elle fera un court séjour chez les Ursulines de Montauban, où elle apprendra à lire et à écrire, sa mère ayant refusé de la confier à son père naturel.

Son éducation s'en ressentira.

Sa langue maternelle est l'occitan et certaines tournures régionales se retrouveront dans son œuvre littéraire.

Marie-Olympe de GOUGES, une femme d'exception

Marie-Olympe se souvient :

« Le Marquis poussa la tendresse pour moi jusqu'à renoncer aux bienséances, en m'appelant publiquement « sa fille ». Il me chérissait dans mon enfance ; je n'oublierai jamais ses tendres caresses. Il employa tous les moyens pour obtenir de ma mère qu'elle me livrât à ses soins paternels sans doute mon éducation eût-elle été mieux cultivée, mais elle rejeta cette proposition ce qui occasionna entre eux une altercation dont je fus la victime ».

A 17 ans, sa mère lui impose un mariage avec Louis AUBRY, traiteur au service d'Alexis de GOURGUES.

Elle est d'une grande beauté, comme sa mère. Un chroniqueur montalbanais relate à propos d'une soirée au théâtre :

« Deux femmes, placées aux secondes, attiraient tous les yeux. L'une était grande, bien faite et charmante encore, quoique la trentaine eut sonné pour elle, mais l'autre qui avait à peine quinze ans réalisait avec magnificence, l'idéale perfection de la beauté du midi : des yeux d'où jaillissaient des étincelles, le feu de la pensée et celui de la passion, de superbes cheveux noirs dont les boucles abondantes s'échappaient avec profusion d'un petit bonnet de dentelle, un profil grec et une taille admirablement dessinée par une sylvie de soie rose Aussi, chacun regardait cette belle fille ».

Celle-ci n'a aucune attirance pour son mari qui n'est ni riche ni bien né.

Elle pense avoir été sacrifiée sans aucune raison par sa mère et elle souffre de ce mariage.

Elle en sera délivrée lors des inondations du Tarn, où AUBRY périt dans des circonstances non précisées.

Toutefois dans l'intervalle, elle est devenue maman d'un petit Pierre.

La voici délivrée des liens du mariage.

Elle refuse alors de porter le nom de ce mari. Elle refuse tout nouveau mariage, le mariage étant pour elle : **« le tombeau de l'amour et de la confiance ».**

De cette époque, naît sa lutte pour le droit au divorce.

En 1767, Olympe de GOUGES rencontre Jacques PIETRIX, riche entrepreneur de transport des armées.

Elle entreprend de se confectionner un nom ; elle choisit de porter le prénom de sa mère « Olympe » qu'elle trouve céleste.

Le vocable « GOUGES » vient sans doute de la contraction de son patronyme d'origine « GOUZE » et du patronyme de son parrain, « GOURGUES ».

Quant à la particule, il était fréquent à l'époque de la rajouter à son patronyme dans les classes bourgeoises.

Marie-Olympe de GOUGES, une femme d'exception

En Occitan, GOUGE signifie « servante » selon FURETIERE. Peut-être a-t-elle trouvé spirituel d'associer ce nom de servante à une particule. On ne le sait...

Jacques PIETRIX part à Paris. Elle décide de le suivre et monte alors à l'assaut de la capitale, avec son petit Pierre.

A NOUS DEUX, PARIS !

Le marchand toulousain lui fait découvrir la capitale.

Il occupa une place très importante dans sa vie puisqu'il continuait encore à la voir en 1793. Pour l'heure nous nous trouvons en 1767.

Jacques PIETRIX est très riche et lui fait profiter de sa fortune.

Elle mène grand train.

Elle est très belle, elle a beaucoup de succès.

Elle se décrit ainsi dans son écrit « *L'homme généreux* » (1786) :

« Une taille de nymphe, un noble maintien, un son de voix qui charme les sens et ravit l'âme, de grands yeux noirs, un teint de lys et de rose, une bouche vermeille, un sourire enchanteur, des grâces naturelles. »

Elle fréquente le Duc d'ORLEANS et son Palais Royal, lieu de nombreuses fêtes.

Elle est reçue dans les cercles de la capitale, et 10 ans plus tard elle fait partie intégrante de la haute société parisienne.

Ses réparties sont célèbres et redoutées.

Certaines âmes mal intentionnées la qualifièrent parfois de femme à la réputation légère, voire de demi-mondaine.

Son biographe le plus passionné, Olivier BLANC, a consulté les archives et n'y a trouvé aucune trace de son nom dans les relevés de police.

Olympe de GOUGES a trente ans, est en pleine gloire et compte parmi les plus jolies femmes de Paris.

Elle n'a pas encore eu conscience de la condition des femmes.

Elle commence à écrire ou plutôt à dicter ses œuvres à divers secrétaires.

C'est ainsi qu' « ***après avoir occupé une place passagère dans les fastes de Cythère elle désira en obtenir une plus durable dans les fastes du Parnasse*** ».

Marie-Olympe de GOUGES, une femme d'exception

La littérature et le théâtre deviennent pour elle de véritables passions.

Elle ne fréquente que les cercles littéraires, les salons, les auteurs et les artistes. FLEURY, comédien du Théâtre Français dira d'elle dans ses mémoires :

« Elle avait des vapeurs lorsque dans le monde elle ne se voyait pas environnée d'auteurs et d'académiciens, non pour se laisser instruire par eux, mais pour jeter sur eux tout son éclat. Elle parlait beaucoup et longtemps. Vive, l'œil et l'oreille alertes, la mémoire facile, elle eût pu se vanter à juste titre de quelques mots piquants et de plusieurs réparties ingénieuses. »

En 1784, date de la mort de Jean-Jacques LEFRANC, Marquis de POMPIGNAN, son père, elle écrit « *LES MEMOIRE DE MADAME DE VALMONT* », roman épistolaire, qui s'inspire des « *Liaisons Dangereuses* », elle y raconte ses rapports houleux avec la famille de POMPIGNAN.

Ensuite elle se pique de théâtre et écrit des pièces dans l'espoir de les faire jouer à la Comédie Française.

Sa première pièce s'appelle ZAMORE et MIRZA.

Grâce à l'appui de Madame de MONTESSON, épouse morganatique du père du futur Philippe EGALITE, duc de Chartres, puis d'Orléans, cousin du Roi, cette pièce est présentée au comité de lecture du Théâtre Français.

Là commencèrent ses rocambolesques mésaventures avec les Comédiens du Roi.

LES DEMELEES AVEC LES COMEDIENS DU ROI

Après le *BARBIER DE SEVILLE*, Beaumarchais donne le *MARIAGE DE FIGARO* en 1784 et Marie-Olympe est totalement séduite par le personnage de Chérubin.

Elle souhaite conter la suite des aventures de celui-ci et écrit très rapidement une pièce qu'elle dénomme « *LES AMOURS DE CHERUBIN* » qui deviendra « *LE MARIAGE INATTENDU DE CHERUBIN* ».

Elle la donne à lire aux comédiens du théâtre italien qui décident de la monter sur le champ.

Informé, Beaumarchais hurle au plagia et fait interdire la pièce en usant de son influence à l'égard des comédiens du Français et du Théâtre Italien.

Certains critiques l'accablent en mettant en cause son style et ses expressions régionalistes.

Elle leur répond :

« Hommes vains et ridicules qui vous arrosez un empire despotique dans la littérature, vous blâmez toujours mon style, peut-être n'épargnez-vous pas mes mœurs, peu m'importe ; encore une fois, ce n'est point pour vous

Marie-Olympe de GOUGES, une femme d'exception

que j'écris, je méprise également vos applaudissements et vos critiques et c'est à vous, femmes vertueuses, femmes citoyennes que le patriotisme embrasse d'un saint zèle que ces faibles fruits de mes talents s'adressent ».

Elle écrit une pièce *ZAMOR ET MIRZA OU L'HEUREUX NAUFRAGE*, qui développe le thème de l'esclavage dans les colonies.

Elle y soutient la cause des Noirs : MIRZA est fiancée avec ZAMOR.

ZAMOR intrépide, sauve la fille du gouverneur et son mari d'un naufrage.

ZAMOR tue l'intendant de la plantation alors qui a violé MIRZA.

Le Gouverneur de l'Île lui accorde sa grâce malgré le meurtre dont il est l'auteur.

Nous sommes en 1785 alors que le mouvement abolitionniste ne débutera qu'en 1789.

La lecture officielle de la pièce sera faite le 28 juin 1785 ; les acteurs du français sont hostiles à l'auteur à l'exception du grand acteur MOLLE qui la soutient.

A l'époque, les comédiens de la Comédie Française exerçaient un véritable pouvoir despotique sur les auteurs.

Les pensionnaires du Français jouissaient d'une exclusivité avec la Comédie Italienne de la représentation des pièces nouvelles.

Elles étaient ou n'étaient pas jouées selon leur bon vouloir.

Elle proteste avec véhémence contre leur tyrannie.

Elle provoque en duel l'acteur FLEURY qui décline l'invitation en faisant observer que, n'étant pas gentilhomme, il ne porte pas l'épée...

La situation s'envenimant, les comédiens demandent à son encontre une lettre de cachet qu'ils obtinrent et qui fut signée par le duc du Duras, premier gentilhomme de la Chambre.

In extremis, sans doute sur intervention de Madame de MONTESSON, la mesure fut ajournée mais les comédiens ont pu constater la puissance des appuis sur lesquels elle pouvait compter.

Ils ouvrent alors le chemin de la réconciliation.

On lui donne l'assurance que sa pièce sera jouée après celles qui sont placées avant elle.

Elle patiente.

Elle passe à d'autres préoccupations et écrit « ***LE SIECLE DES GRANDS HOMMES OU MOLIERE CHEZ NINON*** ».

Marie-Olympe de GOUGES, une femme d'exception

OLYMPE PAR ELLE-MEME

Dans « **LE SIECLE DES GRANDS HOMMES OU MOLIERE CHEZ NINON** », Olympe se met en scène ; elle se dépeint sous les traits de NINON DE LENCLOS à laquelle elle vouait une très grande admiration.

Elle crée un personnage qui est l'archétype de la femme qu'elle souhaite être :

« Je vois qu'on nous a chargé de ce qu'il y a de plus frivole et que les hommes se sont réservé le droit aux qualités essentielles. De ce moment je me fais homme, je ne rougirai donc plus de l'usage que j'ai fait des dons précieux que j'avais reçus de la nature si l'on pouvait rajeunir et si je revenais à l'âge de 15 ans, je ne changerais en rien le plan de vie que j'ai suivi, mais j'approche de ma cinquantaine, cela vous étonne et surtout que j'aie la force de l'avouer ».

Dans le « **PHILOSOPHE CORRIGE OU LE COCU SUPPOSE** » :

« Je n'ai pas l'avantage d'être instruite et comme je l'ai déjà dit, je ne sais rien. Je ne prendrais donc point le titre d'auteur avec un A majuscule quoique je me sois déjà annoncée au public par deux pièces de théâtre qu'il a bien voulu accueillir. Aussi, ne pouvant imiter mes confrères, ni par mes talents, ni par l'orgueil, j'écouterai la voie de la modestie qui me convient à tous égards. Je touche au moment terrible où l'écrivain le plus prévenu de son mérite frémit à l'approche du jour qui doit décider de sa honte ou de sa gloire ».

« Mais je suis l'élève de la nature, je l'ai dit, je le répète, je ne dois rien aux connaissances des hommes : je suis mon ouvrage et lorsque je compose, il n'y a sur la table que de l'encre, du papier et des plumes, très souvent j'ai de mauvais secrétaires qui multiplient les fautes au lieu de les corriger.

Je sais qu'il me serait facile de trouver des ouvrages en tous genres que je pourrais à loisir faire un résumé de toutes ces bonne lectures, ne pas composer avec mon imagination mais avec les idées d'autrui ».

« La femme est la compagne de l'homme mais l'homme n'en doit pas être le tyran et à quoi pourrait-tu prétendre en voulant t'ériger en maître despotique ? tu serais trompé plus complètement. Ton épouse, par de fausses caresses, t'induirait en erreur et non seulement tu serais sa dupe, et encore tu serais déshonoré aux yeux du public. La liberté est plus sûr gardien que la gêne. Crois-moi : si jamais tu deviens mari, sois mari pacifique et tu seras l'ami de ta femme.

« Jour de Dieu, ne sommes-nous pas capables d'autant de réserve et de discrétion que les hommes quand voulons bien nous le mettre en tête. Je ne sais pourquoi nous faiblirions dans une constance où il s'agit de réparer notre réputation : croyez-moi Madame, songeons à prouver l'injustice des hommes qui se sont arrogés je ne sais par quel droit, la primauté sur nous »

Marie-Olympe de GOUGES, une femme d'exception

Contexte de l'époque :

En 1787, dans les lettres d'un bourgeois de NEW HAVEN, Condorcet réclama pour les femmes des droits similaires à ceux des hommes.

Il demandait qu'elles puissent voter et qu'elles soient éligibles. Enfin la question du Droit des Femmes était abordée.

En 1789, les deux premiers tomes des œuvres d'Olympe sont publiés.

Elle les dédie au Duc d'Orléans, son très cher ami et protecteur.

Trois mois plus tard, son troisième tome est dédié au Prince de Condé.

C'est alors qu'elle revient à la charge auprès des acteurs du Théâtre Français pour qu'on mette ZAMOR et MIRZA au programme de la Comédie Française.

A nouveau, les comédiens ne manifestent aucun enthousiasme, ils refusent de se noircir le visage pour représenter les esclaves, le lobby des tenants du commerce triangulaire se dresse contre la pièce.

La pièce ZAMOR et MIRZA fut finalement jouée le 28 décembre 1789 au Théâtre de la Nation, actuellement notre Théâtre de l'Odéon.

Des agitateurs emplissent la salle : ils sont payés par la coalition anti- abolitionniste.

Les comédiens jouèrent médiocrement et précipitèrent l'échec de la pièce.

On ne pardonne pas le fait que ZAMOR, coupable d'un homicide, soit acquitté, alors que la sûreté publique veut qu'un tel acte soit toujours puni.

« Tout homme, soit indien soit français, soit libre soit esclave s'il en tue un autre est condamné à mourir ; et si les circonstances intercèdent assez en sa faveur pour qu'on lui laisse la vie, c'est n'est point justice, c'est grâce ».

MARMONTEL, journaliste malveillant écrit avec grossièreté :

« Nous répéterons simplement avec le poète PIRON qu'il faut de la barbe au menton pour faire un bon ouvrage dramatique ».

Toutefois, dans l'intervalle, Olympe a enfourché un autre cheval de bataille : elle s'est engagée dans le combat de la révolution.

Marie-Olympe de GOUGES, une femme d'exception

1^{er} mai 1789, Louis XVI convoque les Etats Généraux qui n'avaient pas été réunis depuis 1614.

Olympe publie « **LE CRIS DU SAGE PAR UNE FEMME ET POUR SAUVER LA PATRIE** ».

Elle s'adresse aux trois Ordres mais prend les femmes à témoin :

« O sexe à la fois séduisant et perfide, O sexe tout à la fois faible et tout-puissant O sexe à la fois trompeur et trompé, O vous qui avez égaré les hommes qui vous punissent aujourd'hui de cet égarement par le mépris qu'ils font de vos charmes, de vos attaques et de vos nouveaux efforts, quel est actuellement votre consistant ? ».

Elle a 40 ans, elle écrit des articles et des pensées, des libelles, des pamphlets, des déclarations, des pièces de théâtre, des projets de loi, donne son avis, prodigue des conseils, se moque du danger.

Elle est toutefois modérée, elle s'emplace dans la tradition girondine. Ses amis sont admiratifs : Mercier, Philippe d'Orléans, le Maire de Paris, Mirabeau, Condorcet ...

Toutefois, elle est très critiquée par une certaine couche de l'aristocratie, ce qui lui fait dire :

« les Merveilleux de la Cour crièrent à l'audace et prétendirent qu'il valait mieux que je fasse l'amour que des livres. J'aurais pu les en croire s'ils avaient été en état de me le persuader ».

Elle tente de créer un journal, écrit un comte oriental : « **LE PRINCE PHILOSOPHE** » :

A propos des femmes :

« Ah si les femmes veulent seconder mes désirs je veux que dans les siècle futurs on place leurs noms au rang des plus grands hommes ; non seulement je veux qu'elles cultivent les Lettres, les arts, mais qu'elle soient propres encore à exercer des places dans les affaires contentieuses, dans l'administration des affaires de goûts ».

« On lui a refusé l'art de la guerre quand on lui a appris l'art de l'allumer, on lui a refusé la science du barreau et celle des affaires quand elle est propre à s'occuper de l'un et de l'autre. On devrait donner aux jeunes demoiselles la même éducation qu'aux jeune gens ».

⇒ Elle réclame une égalité de traitement entre les jeunes gens et les jeunes filles.

⇒ Elle appelle à la levée d'un impôt patriotique.

L'Assemblée Nationale reçoit une délégation de citoyennes de Paris qui viennent donner leurs bijoux, répondant à l'appel d'Olympe de GOUGES qui demande que la Nation vienne en aide au peuple affamé et remédie à ses maux qui empirent tous les jours.

Marie-Olympe de GOUGES, une femme d'exception

Elle est révoltée par l'état misérable du peuple :

« Le commerce anéanti, la justice mal rendue, l'ouvrier sans travail, le pauvre sans aumône, le riche sans humanité, le marchand voleur ou volé, chacun refusant de payer, les effets de banque n'ayant plus de cours, le royaume dévasté de grain, le désordre général et une misère profonde. Voilà je pense des mots suffisants qui devraient fixer l'attention des généraux ».

ELLE EST SUR TOUS LES FRONTS :

- ⇒ Elle sollicite la création de maison d'accueil pour les miséreux, les chômeurs, les vieillards et les enfants.
- ⇒ Elle demande que ces « maisons du cœur » soient aménagées en ateliers.
- ⇒ Elle demande que les parturientes soient isolées des autres malades dans les hôpitaux.
- ⇒ Elle plaide pour une hygiène rigoureuse, elle qui prenait un bain par jour passait pour folle.
- ⇒ Elle demande la distribution des terres agricoles en friche aux particuliers pour qu'ils les cultivent.

Elle rêve d'un Paris idéal où la saleté des rues aurait disparu, où l'urbanisation faciliterait la circulation des voitures.

- ⇒ Elle réclame des décorations et des distinctions pour les femmes, l'accès aux fêtes républicaines, leur participation à la vie publique et la reconnaissance de leurs talents.
- ⇒ Elle réclame la diminution des inégalités et des abus :

« c'est toujours sur les riches que les malheureux et les révoltés portent leur mains hardies et meurtrières et souvent, dans leur fureur, ils ne désignent pas les bons d'avec les méchants. »

- ⇒ Elle demande une réforme fiscale, une imposition des riches sur les signes extérieurs de richesse, soit sur le nombre de domestiques, d'équipages, de chevaux, sur les bijoux, les œuvres d'art, sur l'immobilier et les hôtels particuliers.

Elle veut taxer les bénéfices des jeux privés. Cf. le PALAIS ROYAL dont plusieurs académies de jeux appartiennent à Philippe EGALITE, qui lui reprochera cette suggestion.

- ⇒ En 1790, elle adresse à l'Assemblée Nationale un Projet sur la formation d'un Tribunal populaire et suprême en matière criminelle où elle propose l'institution d'un jury populaire et un double degré de juridiction.

Son souhait n'a été complètement exaucé qu'au XX^{ème} siècle avec le 2^{ème} degré de juridiction de notre Cour d'Assises.

Elle revient sans cesse sur les droits des femmes et reproche à la Révolution de les leur avoir confisqués.

Marie-Olympe de GOUGES, une femme d'exception

- ⇒ Elle réclame et obtient le droit au divorce et la réforme de l'héritage.
- ⇒ Elle s'élève contre les pratiques monastiques abusives, le célibat des prêtres et les vœux perpétuels dans son ouvrage : « **Le couvent ou les vœux forcés** »
- ⇒ Elle réclame le droit à la liberté de conscience des jeunes gens et s'élève contre l'autorité parentale abusive.
- ⇒ Elle prône la liberté de conscience et d'entreprendre, et surtout l'égalité hommes-femmes, le droit de vote des femmes et la parité.

L'on ne peut être plus actuel !

C'est sa « **DECLARATION DES DROITS DE LA FEMME ET DE LA CITOYENNE** », dédiée à la Reine.

DECLARATION DES DROITS DE LA FEMME ET DE LA CITOYENNE (1791)

Préambule.

Homme es-tu capable d'être juste ? C'est une femme qui t'en fait la question ; tu ne lui ôteras pas du moins ce droit. Dis moi : Qui t'a donné le souverain empire d'opprimer mon sexe ? ta force ? tes talents ? Observe le créateur dans sa sagesse ; parcours la nature dans toute sa grandeur, dont tu sembles vouloir te rapprocher, et donne-moi si tu l'oses, l'exemple de cet empire tyrannique.

Remonte aux animaux, consulte les éléments, étudie les végétaux, jette enfin un coup d'œil sur toutes les modifications de la matière organisée ; et rends-toi à l'évidence quand je t'en offre les moyens ; cherche, fouille et distingue, si tu le peux, les sexes dans l'administration de la nature. Partout tu les trouveras confondus, partout ils coopèrent avec un ensemble harmonieux à ce chef-d'œuvre immortel.

L'homme s'est fagoté un principe de cette exception. Bizarre, aveugle, boursoufflé de sciences et dégénéré, dans ce siècle de lumières et de sagacité, dans l'ignorance la plus crasse, il veut commander en despote sur un sexe qui a reçu toutes les facultés intellectuelles ; qui prétend jouir de la révolution, et réclamer ses droits à l'égalité, pour ne rien dire de plus.

Les mères, les filles, les sœurs, représentantes de la nation, demandent d'être constituées en assemblée nationale. Considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de la femme, sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de la femme ; afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs ; afin que les actes du pouvoir des femmes ; et ceux du pouvoir des hommes, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient respectés ; afin que les réclamations des citoyennes, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la constitution, des bonnes mœurs, et au bonheur de tous.

Marie-Olympe de GOUGES, une femme d'exception

En conséquence, le sexe supérieur en beauté comme en courage dans les souffrances maternelles, reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les Droits suivants de la femme et de la citoyenne.

Article I.

La femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Article II.

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de la Femme et de l'Homme : ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et surtout la résistance à l'oppression.

Article III.

Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation qui n'est que la réunion de la Femme et de l'Homme : nul corps, nul individu, ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Article IV.

La liberté et la justice consistent à rendre tout ce qui appartient à autrui ; ainsi l'exercice des droits naturels de la femme n'a de bornes que la tyrannie perpétuelle que l'homme lui oppose ; ces bornes doivent être réformées par les lois de la nature et de la raison.

Article V.

Les lois de la nature et de la raison défendent toutes actions nuisibles à la société : tout ce qui n'est pas défendu par ces lois sages et divines ne peut être empêché et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elles n'ordonnent pas.

Article VI.

La Loi doit être l'expression de la volonté générale ; toutes les Citoyennes et Citoyens doivent concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation ; elle doit être la même pour tous : toutes les citoyennes et tous les citoyens étant égaux à ses yeux, doivent être également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leurs capacités, et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents.

Article VII.

Nulle femme n'est exceptée ; elle est accusée, arrêtée et détenue dans les cas déterminés par la Loi. Les femmes obéissent comme les hommes à cette loi rigoureuse.

Article VIII.

La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une Loi établie et promulguée antérieurement au délit et légalement appliquée aux femmes.

Article IX.

Toute femme étant déclarée coupable, toute rigueur est exercée par la Loi.

Article X.

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions mêmes fondamentales, **la femme a le droit de monter sur l'échafaud ; elle doit avoir également celui de monter à la tribune** : pourvu que ses manifestations ne troublent pas l'ordre public établi par la Loi.

Article XI.

Marie-Olympe de GOUGES, une femme d'exception

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de la femme, puisque cette liberté assure la légitimité des pères envers les enfants. Toute Citoyenne peut donc dire librement, je suis mère d'un enfant qui vous appartient, sans qu'un préjugé barbare la force à dissimuler la vérité ; sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.

Article XII.

La garantie des droits de la femme et de la citoyenne nécessite une utilité majeure ; cette garantie doit être instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de celles à qui elle est confiée.

Article XIII.

Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses de l'administration, les contributions de la femme et de l'homme sont égales ; elle a part à toutes les corvées, à toutes les tâches pénibles ; elle doit donc avoir de même part à la distribution des places, des emplois, des charges, des dignités et de l'industrie.

Article XIV.

Les Citoyennes et Citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes, ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique. Les Citoyennes ne peuvent y adhérer que par l'admission d'un partage égal, non seulement dans la fortune, mais encore dans l'administration publique, et de déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée de l'impôt.

Article XV.

La masse des femmes, coalisées pour la contribution à celle des hommes, a le droit de demander compte, à tout agent public, de son administration.

Article XVI.

Toute société, dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution : la Constitution est nulle, si la majorité des individus qui composent la Nation n'a pas coopéré à sa rédaction.

Article XVII.

Les propriétés sont à tous les sexes réunis ou séparés ; elles sont pour chacun un droit inviolable et sacré ; nul ne peut en être privé comme vrai patrimoine de la nature, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

POSTAMBULE

Femme, réveille-toi ; le tocsin de la raison se fait entendre dans tout l'univers ; reconnais tes droits. Le puissant empire de la nature n'est plus environné de préjugés, de fanatisme, de superstition et de mensonges. Le flambeau de la vérité a dissipé tous les nuages de la sottise et de l'usurpation. L'homme esclave a multiplié ses forces, a eu besoin de recourir aux chaînes pour briser ses fers.

Devenu libre, il est devenu injuste envers sa compagne. Ô femmes ! Femmes, quand cesserez-vous d'être aveugles ? Quels sont les avantages que vous avez recueillis dans la révolution ? Un mépris plus marqué, un dédain plus signalé. Dans les siècles de corruption vous n'avez régné que sur la faiblesse des hommes. Votre empire est détruit ; que vous reste-t-il donc ? La conviction des injustices de l'homme.

La réclamation de votre patrimoine, fondée sur les sages décrets de la nature ; qu'auriez-vous à redouter pour une si belle entreprise ? le bon mot du législateur des Noces de Cana ?

Marie-Olympe de GOUGES, une femme d'exception

Craignez-vous que nos Législateurs Français, correcteurs de cette morale, longtemps accrochée aux branches de la politique, mais qui n'est plus de saison, ne vous répètent : femmes qu'y a-t-il de commun entre vous et nous ? Tout, auriez-vous à répondre. S'ils s'obstinaient, dans leur faiblesse, à mettre cette inconséquence en contradiction avec leurs principes ; opposez courageusement la force de la raison aux vaines prétentions de supériorité ; réunissez-vous sous les étendards de la philosophie ; déployez toute l'énergie de votre caractère, et vous verrez bientôt ces orgueilleux, non serviles adorateurs rampant à vos pieds, mais fiers de partager avec vous les trésors de l'Être suprême. Quelles que soient les barrières que l'on vous oppose, il est en votre pouvoir de les affranchir ; vous n'avez qu'à le vouloir. Passons maintenant à l'effroyable tableau de ce que vous avez été dans la société ; et puisqu'il est question, en ce moment, d'une éducation nationale, voyons si nos sages Législateurs penseront sainement sur l'éducation des femmes.

Les femmes ont fait plus de mal que de bien. La contrainte et la dissimulation ont été leur partage. Ce que la force leur avait ravi, la ruse leur a rendu ; elles ont eu recours à toutes les ressources de leurs charmes, et le plus irréprochable ne leur résistait pas. Le poison, le fer, tout leur était soumis ; elles commandaient au crime comme à la vertu. Le gouvernement français, surtout, a dépendu, pendant des siècles, de l'administration nocturne des femmes ; le cabinet n'avait point de secret pour leur indiscretion ; ambassade, commandement, ministère, présidence, pontificat, cardinalat ; enfin tout ce qui caractérise la sottise des hommes, profané et sacré, tout a été soumis à la cupidité et à l'ambition de ce sexe autrefois méprisable et respecté, et depuis la révolution, respectable et méprisé.

Dans cette sorte d'antithèse, que de remarques n'ai-je point à offrir ! Je n'ai qu'un moment pour les faire, mais ce moment fixera l'attention de la postérité la plus reculée. Sous l'ancien régime, tout était vicieux, tout était coupable ; mais ne pourrait-on pas apercevoir l'amélioration des choses dans la substance même des vices ? Une femme n'avait besoin que d'être belle ou aimable ; quand elle possédait ces deux avantages, elle voyait cent fortunes à ses pieds.

Si elle n'en profitait pas, elle avait un caractère bizarre, ou une philosophie peu commune, qui la portait aux mépris des richesses ; alors elle n'était plus considérée que comme une mauvaise tête : la plus indécente se faisait respecter avec de l'or ; le commerce des femmes était une espèce d'industrie reçue dans la première classe, qui, désormais, n'aura plus de crédit.

S'il en avait encore, la révolution serait perdue, et sous de nouveaux rapports, nous serions toujours corrompus ; cependant la raison peut-elle se dissimuler que tout autre chemin à la fortune est fermé à la femme que l'homme achète, comme l'esclave sur les côtes d'Afrique. La différence est grande ; on le sait.

L'esclave commande au maître ; mais si le maître lui donne la liberté sans récompense, et à un âge où l'esclave a perdu tous ses charmes, que devient cette infortunée ? Le jouet du mépris ; les portes même de la bienfaisance lui sont fermées ; elle est pauvre et vieille, dit-on ; pourquoi n'a-t-elle pas su faire fortune ? D'autres exemples encore plus touchants s'offrent à la raison. Une jeune personne sans expérience, séduite par un homme qu'elle aime, abandonnera ses parents pour le suivre ; l'ingrat la laissera après quelques années, et plus elle aura vieilli avec lui, plus son inconstance sera inhumaine ; si elle a des enfants, il l'abandonnera de même. S'il est riche, il se croira dispensé de partager sa fortune avec ses nobles victimes. Si quelque engagement le lie à ses devoirs, il en violera la puissance en espérant tout des lois. S'il est marié, tout autre engagement perd ses droits. Quelles lois reste-t-il donc à faire pour extirper le vice jusque dans la racine ? Celle du partage des fortunes entre les hommes et les femmes, et de l'administration publique.

On conçoit aisément que celle qui est née d'une famille riche, gagne beaucoup avec l'égalité des partages. Mais celle qui est née d'une famille pauvre, avec du mérite et des vertus ; quel est son lot ? La pauvreté et l'opprobre. Si elle n'excelle pas précisément en musique ou en peinture, elle ne peut être admise à aucune fonction publique, quand elle en aurait toute la capacité. Je ne veux donner qu'un aperçu des choses, je les approfondirai dans la nouvelle édition de tous mes ouvrages politiques que je me propose de donner au public dans quelques jours, avec des notes.

Marie-Olympe de GOUGES, une femme d'exception

Je reprends mon texte quant aux mœurs. **Le mariage est le tombeau de la confiance et de l'amour.** La femme mariée peut impunément donner des bâtards à son mari, et la fortune qui ne leur appartient pas. Celle qui ne l'est pas, n'a qu'un faible droit : les lois anciennes et inhumaines lui refusaient ce droit sur le nom et sur le bien de leur père, pour ses enfants, et l'on n'a pas fait de nouvelles lois sur cette matière.

Si tenter de donner à mon sexe une consistance honorable et juste est considéré dans ce moment comme un paradoxe de ma part, et comme tenter l'impossible, je laisse aux hommes à venir la gloire de traiter cette matière ; mais, en attendant, on peut la préparer par l'éducation nationale, par la restauration des mœurs et par les conventions conjugales. "

Puis elle rédige un **Contrat social de l'homme et de la femme**, ancêtre de notre PACS :

« Nous N.N. mus par notre propre volonté, nous unissons pour le terme de notre vie, et pour la durée de nos penchants mutuels, aux conditions suivantes : nous entendons et voulons mettre nos fortunes en communauté en nous réservant cependant le droit de les séparer en faveur de nos enfants et de ceux que nous pourrions avoir d'une inclination particulière, reconnaissant mutuellement que notre bien appartient directement à nos enfants, de quelque lit qu'ils sortent, et que tous indistinctement ont le droit de porter le nom des père et mère qui les ont avoués et nous imposons de souscrire à là loi qui punit l'abnégation de son propre sang. Nous nous obligeons également au cas de séparation, de faire le partage de notre fortune et de prélever la portion de nos enfants indiquée par la loi ; et, au cas d'union parfaite, celui qui viendrait à mourir se désisterait de la moitié de ses propriétés en faveur de ses enfants ;et si l'un mourait sans enfants, le survivant hériterait de droit, à moins que le mourant n'ait disposé de la moitié du lien commun en faveur de qui il jugerait à propos. Voilà à peu près la formule de l'acte conjugal dont je propose l'exécution.

A la lecture de ce bizarre écrit je vois s'élever contre moi les tartuffes, les bégueules, le clergé et toute la séquelle infernale. Mais combien il offrira aux sages de moyens moraux pour arriver à la perfectibilité d'un gouvernement heureux ! J'en vais donner en peu de mots la preuve physique. Le riche Epicurien sans enfants trouve fort bon d'aller chez son voisin pauvre augmenter sa famille. Lorsqu'il y aura une loi qui autorisera la femme du pauvre à faire adopter au riche ses enfants, les liens de la société seront plus resserrés et les mœurs plus épurées. Cette loi conservera peut-être le bien de la communauté, et retiendra le désordre qui conduit tant de victimes dans les hospices de l'opprobre, de la bassesse ci de la dégénération des principes humains, où depuis gémit la nature. Que les détracteurs de la saine philosophie cessent donc de se récrier contre les mœurs primitives ou qu'ils aillent se perdre dans la source de leurs citations. Je voudrais encore une loi qui avantageât les veuves et les demoiselles trompées par les fausses promesses d'un homme à qui elles se seraient attachées ; je voudrais, dis-je, que cette loi forçât un inconstant à tenir ses engagements, ou à une indemnité proportionnée à sa fortune. Je voudrais encore que cette loi fût rigoureuse contre les femmes, du moins pour celles qui auraient le front de recourir à une loi qu'elles auraient elles-mêmes enfreinte par leur inconduite, si la preuve en était faite.

Je voudrais dans le même temps, comme je l'ai dit dans *Le Bonheur primitif de l'amour* en 1788, que les filles publiques fussent placées dans des quartiers désignés. Ce ne sont pas les femmes publiques qui contribuent le plus à la dépravation des mœurs, ce sont les femmes de la société. En restaurant les dernières, on modifie les premières.

Cette chaîne d'union fraternelle offrira d'abord le désordre, mais par les suites, elle produira à la fin un ensemble parfait. J'offre un moyen invincible pour élever l'âme des femmes ; c'est de les joindre à tous les exercices de l'homme : si l'homme s'obstine à trouver ce moyen impraticable, qu'il partage sa fortune avec la femme, non à son caprice, mais par la sagesse des lois. Le préjugé tombe, les mœurs s'épurent, et la nature reprend tous ! ses droits. Ajoutez-y le mariage des prêtres ; le roi raffermi sur son trône, et le

Marie-Olympe de GOUGES, une femme d'exception

gouvernement français ne saurait plus périr. Il était bien nécessaire que je dise quelques mots sur les troubles que cause, dit-on, le décret en faveur des hommes de couleur, dans nos îles. C'est là où la nature frémit d'horreur ; c'est là où la raison et l'humanité, n'ont pas encore touché les âmes endurcies ; c'est là surtout où la division et la discorde agitent leurs habitants. Il n'est pas difficile de deviner les instigateurs de ces fermentations incendiaires : il y en a dans le sein même de l'Assemblée nationale : ils allument en Europe le feu qui doit embraser l'Amérique.

Les colons prétendent régner en despotes sur des hommes dont ils sont les pères et les frères ; et méconnaissant les droits de la nature, ils poursuivent la source jusque dans la plus petite teinte de leur sang. Ces colons inhumains disent : notre sang circule dans leurs veines mais nous le répandrons tout, s'il le faut, pour assouvir notre cupidité ou notre aveugle ambition. C'est dans ces lieux les plus près de la nature, que le père méconnaît le fils : sourd au cri du sang, il en étouffe tous les charmes ; que peut-on espérer de la résistance qu'on lui oppose ? La contraindre avec violence, c'est la rendre terrible, la laisser encore dans les fers, c'est acheminer toutes les calamités vers l'Amérique. Une main divine semble répandre partout l'apanage de l'homme, la liberté ; la loi seule a le droit de réprimer cette liberté si elle dégénère en licence ; mais elle doit être égale pour tous, c'est elle surtout qui doit renfermer l'Assemblée Nationale dans son décret, dicté par la prudence et par la justice.

Puisse-t-elle agir de même pour l'état de la France, et se rendre aussi attentive sur les nouveaux abus, comme elle l'a été sur les anciens qui deviennent chaque jour plus effroyables ! mon opinion serait encore de raccommo­der le pouvoir exécutif avec le pouvoir législatif, car il me semble que l'un est tout, et que l'autre n'est rien ; d'où naîtra, malheureusement peut-être, la perte de l'Empire français. Je considère ces deux pouvoirs comme l'homme et la femme qui doivent être unis, mais égaux en force et en vertu, pour faire un bon ménage. »

- ⇒ Elle demande que les enfants nés hors mariage aient les mêmes droits que les enfants légitimes.
- ⇒ Elle demande que leurs auteurs aient l'obligation de les reconnaître.
- ⇒ Elle demande une prestation compensatoire pour la femme délaissée, proportionnelle à la fortune du séducteur.
- ⇒ Elle demande des quartiers désignés pour les filles publiques.
- ⇒ Elle réclame à nouveau l'abolition de l'esclavage,

« la loi seule a le droit de réprimer la liberté si elle dégénère en licence, mais elle doit être égale pour tous »

On ne peut qu'admirer sa modernité.

Marie-Olympe de GOUGES, une femme d'exception

LA CHUTE

Olympe est républicaine et monarchiste à la fois.

Elle ne remet pas en cause l'autorité du Roi.

Sa révolution est philosophique, humaniste et tolérante, en total décalage avec cette époque de la Terreur.

Elle n'est pas comprise et on lui demande de choisir, ce qu'elle refuse.

Elle se met à dos les royalistes et les démocrates.

« Les uns veulent que je sois aristocrate, les aristocrates prétendent que je suis démocrate, je me trouve réduite comme ce pauvre agonisant à qui un prêtre rigoureux demandait à son dernier soupir : êtes -vous moliniste ou janséniste ? Hélas, je suis ébéniste ! »

« Comme lui je ne connais aucun parti, le seul qui m'intéresse vraiment est celui de ma patrie, celui de la France ».

Elle est contre l'arrestation du Roi, contre son procès.

Craignait que Malesherbes, avocat du Roi, soit trop fatigué pour mener sa tâche à bien, elle se propose d'assurer sa défense.

C'est alors qu'elle est moquée et injuriée.

Une foule armée se réunit devant sa porte, rue Saint-Honoré, la foule scande son nom et hurle.

Au lieu de se cacher, elle descend pour l'affronter et reste impassible aux insultes.

Un excité la saisit par sa robe, lui arrache sa coiffe, emprisonne sa tête sous son bras et lève son sabre.

Il met sa tête aux enchères :

**« A 24 sous la tête de Madame de GOUGES ! A 24 sous !
Une fois ? deux fois ? personne ne parle ?
A 24 sous la tête ! Qui en veut ?**

-Mon ami, dit-elle, je mets la pièce de 30 sous et je vous demande la préférence ! »

Son humour et son calme ont mis les rieurs de son côté et on la relâche.

Hélas, il était coutume de fesser et de rosser en public les femmes dont les prises de position fâchaient.

Marie-Olympe de GOUGES, une femme d'exception

Son amie, THEROIGNE de MERICOURT, qui a subi une telle humiliation en juin 1793, en a perdu la raison et termina ses jours dans un hospice psychiatrique où elle mourut au début du XIXème siècle

Elle fait jouer une pièce qui loue DUMOURIEZ, vainqueur de VALMY et de JEMMAPES.

Hélas, alors que la pièce, qui connaît un certain succès est encore à l'affiche, DUMOURIEZ change de camp, rejoint la coalition et devient traître à la République, ce qui contribue à la desservir.

Enfin, la campagne d'affichage de son manuscrit « *LES TROIS URNES* » lui sera fatal. Son projet mettait en cause la légitimité du gouvernement républicain et prônait un gouvernement fédéral, voire monarchique.

Il proposait aux citoyens de choisir le régime qu'ils voulaient.

La Terreur n'était pas apte à la tolérance et à la démocratie.

C'est dans ces circonstances qu'elle fut emprisonnée.

* * *

En ce 13 BRUMAIRE AN II DE LA REPUBLIQUE (3 novembre 1793), à 4 heures de l'après-midi, la guillotine trancha la vie d'Olympe de GOUGES.

Un témoin a consigné l'événement comme suit :

« Hier, sur les 5 heures du soir, on a conduit à l'échafaud une personne assez extraordinaire nommée Olympe de Gouges, et qui prenait le titre de femme de lettres tandis que tout Paris, en admirant sa beauté, savait qu'elle ne connaissait pas même les lettres .

...

Elle a porté à l'échafaud un front calme et serein, et a forcé les furies de la guillotine qui l'ont conduite jusqu'au lieu du supplice, de convenir que jamais on n'avait vu tant de courage réuni à tant de beauté. »

L'inspecteur de police PREVOST rapporte que ses voisins consternés disaient :

« Voilà une place où jusqu'ici on a bien tué de l'esprit et on en tuera encore. »

Marie-Olympe de GOUGES, une femme d'exception

Quelques dates :

- **ESCLAVAGE :**

- ⇒ Abolition de l'esclavage : 1794
- ⇒ Rétablissement de l'esclave : 1802
- ⇒ abolition : 1848

- **ENFANTS :**

- ⇒ égalité de traitement des enfants légitimes et naturels : 1975 ;
suppression formelle de la distinction entre filiation naturelle et légitime ;
simplification de l'établissement de la filiation maternelle ;
sécurisation de la possession d'état ;
simplification des actions judiciaires relatives à la filiation ;
Ordonnance du 6 juillet 2005 applicable au 1 juillet 2006.

- **DROIT DE VOTE DES FEMMES :**

- ⇒ droit de vote des femmes en France : 1944
- ⇒ premier vote des femmes : 1946
- ⇒ parité : 1999

- **LOI SUR L'EGALITE PROFESSIONNELLE :**

- ⇒ Loi Génisson du 9 mars 2001 qui fait obligation aux entreprises de négocier sur l'égalité professionnelle.
- ⇒ Loi AMELINE : 2005

Etc ...

Merci à la Mairie de MONTAUBAN dont l'un des collèges s'appelle collège OLYMPE DE GOUGES.

Merci à l'association OLYMPE DE GOUGES à TOULOUSE, qui favorise l'insertion des femmes

Merci à la Mairie du XXème arrondissement pour son gymnase OLYMPE DE GOUGES

Merci à BERTRAND DELANOE qui a donné le nom d'Olympe de GOUGES à une place située à l'extrémité de la rue Béranger le 6 mars 2002.

Marie-Olympe de GOUGES, une femme d'exception

ET DEMAIN ?

Nous demandons solennellement :

- ⇒ Qu'Olympe de GOUGES figure dans les livres d'histoire au même titre que ROBESPIERRE, CONDORCET et Madame ROLAND, aux côtés des femmes qui firent la Révolution.
- ⇒ Qu'Olympe de GOUGES ne soit plus simplement mentionnée au fronton du Panthéon, mais qu'elle y entre et qu'elle repose aux côtés de Marie Curie.
- ⇒ Et que les enfants de France sachent une fois pour toutes que la femme avance aux côtés de l'homme pour construire la FRANCE de demain.

Heidi RANÇON-CAVENEL
Avocat au Barreau de Paris

Le 14.09.2005

Marie-Olympe de GOUGES, une femme d'exception

BIBLIOGRAPHIE

« *Marie-Olympe de GOUGES, une humaniste à la fin du XVIII ème siècle* »
par Olivier BLANC, éditions René Viénet.

« *Olympe de GOUGES, courtisane et militante des Droits de la Femme* »
par Paul NOACK, éditions de Fallois.

« *Olympe de GOUGES et les droits de la femme* »
par Sophie MOUSSET, éditions le Félin, collection *les Marginaux*

« *Olympe de GOUGES, Ecrits Politiques 1788-1791* »
préface d'Oliver BLANC, éditions *Côté-Femmes*

« *Olympe de GOUGES, Ecrits Politiques 1792-1793* »
préface d'Olivier BLANC, éditions *Côté-Femmes*

Etc ...